

DÉLIBÉRATION N° CA 15-01 DU 7 JANVIER 2015

**relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'administration du 2 décembre 2014**

Le Conseil d'administration,

Vu le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2014 joint au dossier du Conseil d'administration du 7 janvier 2015,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2014, sous réserve de l'observation ci-annexée.

**La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Conseil d'administration**



Jean DAUBIGNY

**ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA 15-01 DU 7 JANVIER 2015
RELATIVE A L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DECEMBRE 2014**

M. LAGAUTERIE souhaite modifier, page 16 du dossier, page 10 du PV, 6^{ème} paragraphe, 4^{ème} ligne

Il convient de lire :

« L'Agence Loire Bretagne a déjà supprimé ces primes en **2008, 6 ans** après, aucun dysfonctionnement sur les stations ou ... »

M. LECUSSAN souhaite modifier, page 18 du dossier, page 12 du PV, 2^{ème} paragraphe, 7^{ème} ligne

Il convient de lire :

« Or une réduction de l'investissement de **170 M€** par an entraînera une diminution de 250 à 280 M€ de travaux, soit 3 000 emplois par an. Cette mesure revient pour l'Etat à imposer un plan social aux entreprises du secteur... »